

“JE SUIS TOUJOURS CAMBODGIENNE”

Mme S., Cambodgienne de trente-sept ans, est arrivée en France en 1993 avec deux jeunes enfants. Ne faisant pas partie des “boat people”, elle n’a pas obtenu le statut de réfugié politique régi par la Convention de Genève, que l’Ofpra, d’ailleurs, n’accorde plus ou peu aux ressortissants des pays d’Asie du Sud-Est. Elle a néanmoins obtenu une régularisation à titre humanitaire et, quatre ans plus tard, une carte de résident de dix ans. Elle a déposé une demande de naturalisation dès qu’elle a atteint les cinq années de résidence obligatoires.

H&M : La plupart des réfugiés cambodgiens sont arrivés en France au début des années quatre-vingt, qu’est-ce qui s’est passé en 1993 pour que vous décidiez de quitter votre pays ?

Mme S. : C’était les élections là-bas. J’avais peur pour moi et pour mon fils et ma fille, car ma famille avait fait de la politique. Il n’y avait plus d’hommes à la maison, mon mari était décédé, et nous avions peur d’être attaqués par des bandits. Nous ne vivions pas en sécurité. Je voulais surtout que mes deux enfants connaissent autre chose que la guerre et l’insécurité et qu’ils aient une bonne instruction, qu’ils aillent dans de bonnes écoles.

H&M : Pourquoi avez-vous choisi la France et Rennes, en particulier ?

Mme S. : J’avais de la famille en France et mon oncle vivait à Rennes depuis plusieurs années. Il nous a hébergés quand nous sommes arrivés.

H&M : Qu’avez-vous fait, vous et vos enfants, à votre arrivée ici ?

Mme S. : J’ai d’abord demandé le statut de réfugié politique mais l’Ofpra puis la commission des recours me l’ont refusé. J’ai été soutenue par des amis français et par un député, et le préfet a accepté de régulariser mon séjour pour des raisons humanitaires. Ils m’ont donné une carte valable un an, pendant trois années consécutives, mais pour qu’elle soit renouvelée, il fallait que je travaille. Au bout de la quatrième année, j’ai fini par obtenir la carte de résident de dix ans.

Pour mes enfants, c’était encore plus compliqué parce qu’ils ont été régularisés après moi. C’était difficile financièrement : tant que les enfants n’étaient pas régularisés, je n’avais pas droit aux prestations sociales pour eux. J’ai eu de la chance, j’ai tout de suite eu du travail, comme cuisinière dans le restaurant de mon oncle. Mes enfants

sont allés à l'école : l'aîné, qui avait neuf ans à notre arrivée, est resté deux jours en CP puis est passé en CM1 ; ma fille, qui avait sept ans, a commencé le CP. Au début, ils ne comprenaient rien à ce que disait l'enseignant ; ils n'étaient pas dans des classes spéciales pour les enfants étrangers.

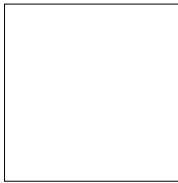
H&M : Et vous, avant de venir en France, connaissiez-vous la langue française ?

Mme S. : Non, pas du tout, pas un mot, alors je suis allée trois fois par semaine, après le travail, au cours de français. C'est comme ça que j'ai appris. C'était très difficile au début.

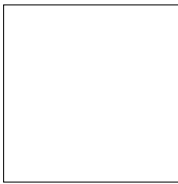
H&M : Comment avez-vous eu l'idée de demander la nationalité française ?

Mme S. : C'est quelqu'un qui prenait des cours de français avec moi qui m'en a parlé et qui m'a encouragée à le faire. Quand je suis allé chercher ma carte de dix ans, j'ai demandé si je pouvais déposer un dossier de naturalisation. L'agent de la préfecture m'a très bien accueillie mais m'a dit qu'il faudrait encore attendre un peu avant de pouvoir déposer mon dossier, parce que ça ne faisait

pas encore cinq ans que je vivais en France. Il me manquait un an et trois mois ! Elle m'a quand même indiqué tous les renseignements que je devais fournir et les documents que je devais rassembler pour constituer mon dossier.



*“Pour rester en France, c'est mieux
d'avoir la nationalité.
Pour trouver du travail c'est plus facile.”*



J'ai gagné du temps parce que certains documents, qui étaient au Cambodge, étaient très difficiles à avoir : il m'a fallu plusieurs mois pour les obtenir. Puis j'ai eu un rendez-vous pour déposer mon dossier, en 1998, cinq ans jour pour jour après mon arrivée en France ! L'agent a été très aimable et m'a dit que j'allais être convoquée par la police.

H&M : À la police, quelles questions vous a-t-on posées ?

Mme S. : Ils m'ont demandé si je parlais le français avant d'arriver en France. Je leur ai dit que non mais que j'avais pris des cours dès mon arrivée. C'est important pour eux de savoir si on connaît le français. Ils m'ont demandé aussi si mes enfants travaillaient bien à l'école, si ça se passait bien avec eux. Je leur ai dit qu'il n'y avait pas de problème et qu'ils travaillaient bien. Ils ont voulu savoir aussi quand mon mari est décédé et comment. Enfin, c'était important pour eux de savoir pourquoi je voulais devenir française.

H&M : Justement, quelle a été votre réponse ?

Mme S. : D'abord, je leur ai dit que je voulais vivre en France. Comme je n'ai pas eu le statut de réfugié, je voulais vivre en sécurité en France avec mes enfants. Ça s'est bien passé, ils m'ont mise à l'aise et je répondais correctement aux questions qu'ils me posaient. À la fin de l'entretien, ils m'ont dit que, pour moi, il n'y aurait pas de problème.

H&M : Il faut attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant qu'une décision soit prise, est-ce que vous pensiez souvent à votre demande de naturalisation ?

Mme S. : Oui, j'y pensais beaucoup. J'étais inquiète parce que je n'étais ni réfugiée ni immigrée, je pensais que ça pourrait me causer des problèmes. Quand j'ai reçu l'avis favorable, j'étais très soulagée. J'ai même pleuré de joie.

H&M : Vous avez reçu un avis favorable il y a sept mois, mais vous n'avez pas encore votre carte d'identité française ?

Mme S. : Oui, et je suis un peu impatiente de l'avoir parce que mon fils doit partir en voyage scolaire en Angleterre au mois de décembre*. Quand on est étranger, c'est compliqué de quitter la France, il faut obtenir un visa et c'est long. Une fois, je devais aller à Jersey avec ma fille et des amis cambodgiens. Comme nous n'avions pas d'autorisation pour aller là-bas, puisque nous ne sommes pas des réfugiés politiques, ils ne nous ont pas laissé passer. Si nous avions quand même pris le bateau, à l'arrivée, j'aurais dû payer une lourde amende. Nous avons attendu le groupe toute la journée à Saint-Malo. C'est dommage.

H&M : Qu'est-ce que ça va changer pour vous d'avoir la nationalité française ?

Mme S. : C'est important pour mes enfants de pouvoir aller en voyage scolaire. Je préfère qu'ils aient un passeport français parce qu'à leurs dix-huit ans, j'aurais dû demander pour eux un passeport cambodgien et ça m'aurait coûté très cher. Pour rester en France aussi, c'est mieux d'avoir la nationalité. Il paraît que pour trouver du travail, c'est plus facile. Pour être correctement soigné, c'est mieux aussi. On m'a dit également que pour recevoir une allocation adulte handicapé, il faut être français. Mais ça ne change rien autrement, je suis toujours cambodgienne.

Propos recueillis par Anne Morillon

* Le décret de naturalisation la concernant est passé au *Journal officiel* en janvier 2001.